



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 JUIN 2021 – 18 H 00

## COMPT E – R E N D U

### Présent-e-s :

M. Pierrick SPIZAK – M. Guillaume PETITCLAIR – Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – M. Tsamime BABA-AHMED – Mme Claire ARESI – Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR – M. Daniel PETRAUSKAS – Mme Sylvie ADAM (à partir du point n° 6) – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Audrey SPILERS – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Yannick HUET – M. Jean-Pierre IOVALONE – Mme Gitte Svane LARSEN – M. Umberto MISTO – M. Bernard NEY – M. Sébastien ORTOLEVA – M. Sébastien REHIBI – Mme Judicaële BODET – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – M. Daniel ONYSZCZUK – M. Valère SALVESTRINI

### Excusé-e-s représenté-e-s :

Mme Sylvie ADAM par M. Umberto MISTO (jusqu'au point n° 6)  
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY  
Mme Jocelyne BIANCHI par M. Tsamime BABA-AHMED  
Mme Corinne ARESI-BALDELLI par M. Guillaume PETITCLAIR  
Mme Maud QUINET par M. Le Maire

### Excusé :

M. Frédéric DE BERNARDINIS

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Ange COUGOUILLE

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité avec la modification suivante :

Point 36 : Montant du recours à l'emprunt 2021 – Commune : le montant du recours à l'emprunt voté est de 951 861.03 € et non 991 115.03 € comme précisé dans le procès-verbal.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

### COMMISSION RESSOURCES HUMAINES, SPORTS ET LOISIRS

#### 1. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE POUR

1) Création de postes à la suite des recrutements :

La création de :

- Un poste de rédacteur à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1° classe à temps complet,
- Un poste de moniteur-éducateur à temps complet.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**2. OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (4.1.1. FONCTION PUBLIQUE / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel portant sur le respect de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap en 2020.

**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Les élus prennent connaissance du projet de lignes directrices de gestion joint au rapport du Maire. Ce projet a été validé par le comité technique et sera mis en œuvre au sein de la collectivité.

**COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE LOCAL – ENVIRONNEMENT**

**3. TARIF SPÉCIFIQUE COVID 19 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF A L'INSTALLATION DES TERRASSES (8.5 POLITIQUE DE LA VILLE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer une exonération totale de droits, à titre exceptionnel et non reconductible, pour l'installation des terrasses en 2020 et 2021 sur l'espace du domaine public.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

**4. AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX (1.1 MARCHÉS PUBLICS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de passer l'avenant n°2 au marché d'exploitation de chauffage pour :

- Modifier les cibles énergétiques des sites :
  - Groupe scolaire Raymond Poincaré.
  - Groupe scolaire Jules Ferry.
- Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> novembre 2019.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant joint au rapport du Maire.

**5. SIVOM DE L'ALZETTE CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE POLLUTION SUR UN TERRAIN COMMUNAL (3.5.2 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC / AUTRES ACTES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le SIVOM de l'Alzette :

- à réaliser des travaux de construction d'un bassin de pollution et des ouvrages annexes sur le terrain communal sis au lieu-dit « Sur le Pré » section AD, sous le boulodrome qui jouxte l'Hôtel de Ville,
- à accéder librement à ces installations pour en assurer l'entretien et le bon fonctionnement.

## COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT

### **6. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES DE VILLERUPT » - ÉDUCATION NATIONALE / VILLE DE VILLERUPT ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners dans les écoles maternelles de Villerupt » Education Nationale/Ville de Villerupt, Année scolaire 2021 / 2022 annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **7. TARIFICATION TRANSPORT SCOLAIRE DU QUARTIER DES SAPINS ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 (8.1 ENSEIGNEMENT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt et Avenir et Alternative pour Villerupt) – 6 voix Contre (Diversité et Modernité pour Villerupt et Le Renouveau c'est maintenant !),

FIXE le tarif du transport du Quartier des Sapins pour l'année scolaire 2021/2022 à 76,42€ par mois et par enfant, avec possibilité pour les familles de s'acquitter de la facture pour l'année scolaire entière soit 764,20€ par an et par enfant.

DÉCIDE de ne pas facturer le transport en cas de suspension du service pour raisons majeures (crise sanitaire, conditions climatiques...).

## COMMISSION CULTURE – CÉRÉMONIES – TRANSFRONTALIERS

### **8. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION CHALEUR ET DOUCEUR POUR LES LOULOUS D'ICI ET D'AILLEURS (7.5.2 SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000€)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 80 euros à l'Association « Chaleur et Douceur pour les Loulous d'Ici et d'Ailleurs ».

### **9. CONVENTION OPÉRA D'ÉTÉ 2021 ENTRE LA VILLE DE VILLERUPT ET L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la Convention Opéra d'Été 2021 entre la Ville de Villerupt et l'Opéra National de Paris,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

### **10. CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE VILLERUPT ET L'ASSOCIATION COULEURS GAIES 2021 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Villerupt et l'Association Couleurs Gaies,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

#### **COMMISSION FINANCES**

#### **11. CCPHVA – COMPÉTENCE MOBILITÉ – MODIFICATION DE STATUTS (5.7 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / INTERCOMMUNALITÉ)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ÉMET un avis favorable sur la modification des statuts de la CCPHVA,

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes en ajoutant l'article suivant :

Article XX – Mobilité

Organisation de la mobilité conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

#### **12. AGAPE – CONVENTION CADRE ET CONVENTION FINANCIÈRE (7.6.2. CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES / CONTRIBUTIONS VERSÉES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la Convention Cadre 2021-2023 entre l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord (AGAPE) et la Ville de Villerupt, jointe au rapport du Maire,

APPROUVE les termes de la Convention financière 2021 entre l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord (AGAPE) et la Ville de Villerupt, jointe au rapport du Maire,

LAISSE le soin au Maire de signer ces conventions, annexées au rapport du Maire, et de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la convention Cadre 2021-2023 entre l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord (AGAPE) et la Ville de Villerupt,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

#### **13. VENTE DU VEHICULE FORD TRANSIT (BX-103-TR) (3.2.DOMAINE ET PATRIMOINE / ALIÉNATION)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- L'aliénation du véhicule FORD Transit, immatriculé BX-103-TR, mis en circulation le 17/11/2011,

- La vente dudit matériel à la société LOISEAU AUTOMOBILE - 38 rue de la Zone Artisanale du Serroir du bas - 54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE, pour la somme de 6 326€.

**14. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'ACCÈS AU FUTUR CENTRE DE SECOURS INTERDÉPARTEMENTAL DE VILLERUPT (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt et Avenir et Alternative pour Villerupt) – 5 Abstentions (Les membres du groupe « Le Renouveau c'est maintenant ! » ne prennent pas part au vote),

AUTORISE M. le Maire à présenter une demande de Déclaration d'Utilité Publique au Préfet de Meurthe-et-Moselle relative à la réalisation de l'accès futur centre d'incendie de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt, selon les conditions fixées par l'article R. 112-4 du Code l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**15. SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'INGÉNIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL (4.1.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt – Avenir et Alternative pour Villerupt) – 5 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉCIDE la suppression d'un poste d'Ingénieur Principal Territorial titulaire, à temps complet.

DIT que le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Emploi : Ingénieur Principal Territorial

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 30.

**Marie-Ange COUGUILLE,**  
Secrétaire de séance.



**Pierrick SPIZAK,**  
Maire.